

★★★★ *Notre* ★★★★★
TRIO
GAGNANT
★★★★★★★★★★★★★★★★

RÉDUIRE · RECYCLER · VALORISER

Aide-mémoire pour les collectes



TRICENTRIS
centre de tri



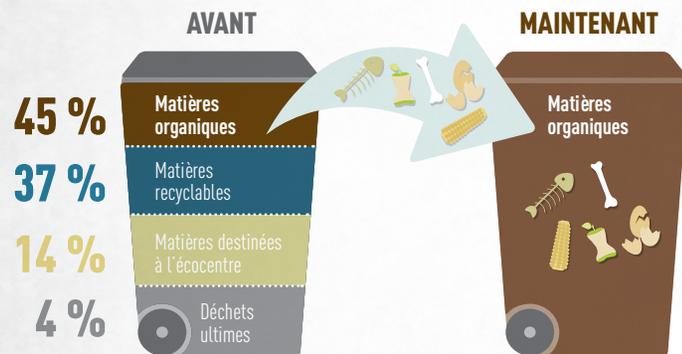
Ville de LORRAINE

LA VALORISATION DES RÉSIDUS VERTS ET ALIMENTAIRES

D'ici 2022, toutes les municipalités du Québec devront avoir implanté la collecte des matières organiques sur leur territoire. Il s'agit là d'une exigence gouvernementale (Politique québécoise de gestion des matières résiduelles) des plus positives puisqu'elle reflète la vision de développement durable de la Ville de Lorraine. Grâce à l'implantation de la collecte des matières organiques sur notre territoire, des milliers de tonnes de résidus verts et alimentaires sont ainsi détournés des lieux d'enfouissement pour être valorisés sous la forme de compost, de digestat et de biogaz.

Nous espérons que cet aide-mémoire, un outil pratique à utiliser au quotidien, vous aidera à trier vos matières résiduelles de manière encore plus efficace. Nous y gagnerons tous !

RÉPARTITION RÉSIDENTIELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

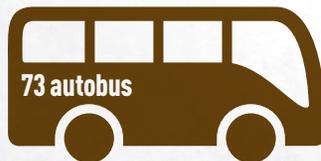


LE TRI À LA SOURCE, C'EST PAYANT POUR TOUS ! VOS EFFORTS RAPPORTENT GROS

Les statistiques démontrent que la quantité de matières organiques collectées de mai à octobre en 2017 est 17 % plus élevée que l'an dernier, pour la même période. Vos efforts de tri se reflètent par une diminution globale de la quantité de matières résiduelles enfouies de 36 %. Bravo et merci à tous les citoyens !

Depuis l'implantation de la collecte des matières organiques* :

2420 tonnes de matières compostables valorisées
(1 tonne = 1000 kg)



*D'avril 2016 à octobre 2017, inclusivement

Compost gratuit pour les Lorrains

Chaque année en mai, la Ville distribue du compost gratuitement aux citoyens, lors de sa traditionnelle Journée verte. Ce compost est produit grâce aux résidus verts et alimentaires ramassés dans la municipalité l'année précédente. Le compost étant distribué **en vrac**, les citoyens sont invités à apporter leurs contenants réutilisables rigides (pas de sacs svp).

Les avantages du compostage

- Produit un excellent fertilisant tout en améliorant la structure du sol ;
- Valorise les matières organiques en les détournant des lieux d'enfouissement ;
- Réduit considérablement la production de gaz à effet de serre.

Les répercussions de l'enfouissement

- Produit des gaz à effet de serre : méthane (CH₄) et dioxyde de carbone (CO₂) ;
- Contamine les sols ;
- Représente une menace pour la nappe phréatique et les eaux de surface avoisinantes.

Le méthane (CH₄) a un pouvoir de réchauffement de l'atmosphère 21x plus puissant que le dioxyde de carbone (CO₂).

Résidus VERTS

TOUS LES LUNDIS (SAUF LES JOURS FÉRIÉS)
ATTENTION : AUCUN SAC EN PLASTIQUE N'EST RAMASSÉ

Utilisez votre bac brun ou tout contenant réutilisable de 150 litres et moins pour déposer vos résidus verts (gazon, feuilles et résidus de jardin). Vous avez des résidus verts excédentaires, votre bac brun est plein ou vous n'avez pas de contenant approprié ? Vous devez obligatoirement déposer ces résidus verts dans un sac en papier.

Nous vous recommandons toutefois de valoriser vos résidus verts en optant pour l'herbicyclage et le feuillicyclage, deux pratiques d'entretien qui ne génèrent aucune matière résiduelle et qui enrichissent le sol.

NOUVEAU : Informez-vous au sujet des subventions offertes en visitant le www.ville.lorraine.qc.ca.

UN HORAIRE DE COLLECTES FACILE À SUIVRE



BAC BRUN

MATIÈRES ORGANIQUES
(résidus verts
et alimentaires)



RÉSIDUS VERTS EXCÉDENTAIRES

Contenants réutilisables
de 150 l ou moins et sacs
de papier seulement.

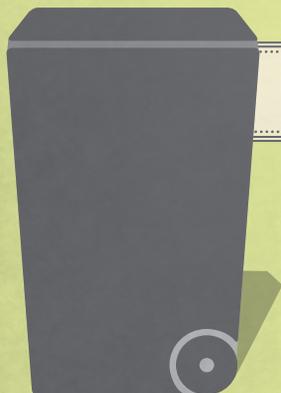
BAC BLEU

**MATIÈRES
RECYCLABLES**



BAC GRIS

DÉCHETS ULTIMES



MATIÈRES COMPOSTABLES



BAC BRUN

Résidus alimentaires

- › Céréales, grains, riz, pâtes, pain, gâteaux et sucreries
- › Farine, sucre et autres produits alimentaires en poudre
- › Fruits et légumes cuisinés ou non (incluant noyaux, pelures et graines)
- › Noix et oeufs (coquilles et écales incluses)
- › Produits laitiers solides
- › Viandes, poissons et fruits de mer incluant coquilles (sauf coquilles d'huîtres), os, carapaces et gras
- › Filtres à café, marc de café, sachets et résidus de thé ou de tisane
- › Nourriture pour animaux
- › Aliments périmés, crus ou cuits

Résidus verts

- › Fleurs, plantes, résidus de jardinage et chaume (sauf plantes exotiques envahissantes)
- › Aiguilles et cônes de conifères, feuilles mortes et samares
- › Rognures de pelouse et d'autres herbacées
- › Sciures, copeaux, écorce de bois, foin et paille
- › Petites branches coupées (moins de 1 cm de diamètre et 60 cm de longueur), brindilles et retailles de haies

Autres matières compostables

- › Papier et sacs de papier pour emballer les résidus alimentaires (non cirés)
- › Papier parchemin
- › Cendres froides de bois naturel refroidies depuis 7 jours
- › Sacs de papier avec pellicule de cellulose (ex. : Sac au sol)
- › Serviettes de table, papier essuie-tout et mouchoirs exempts de produit nettoyant
- › Papier et carton souillés par des matières alimentaires (assiettes de carton, boîtes à pizza sans agrafes ni plastique, etc.)
- › Cure-dents et bâtonnets de bois
- › Cheveux, poils d'animaux, plumes, litière et excréments d'animaux

Sacs de
plastique

Aucun
liquide



MATIÈRES RECYCLABLES



BAC BLEU

Papier et carton

- > Journaux, circulaires, revues, livres sans reliure ni couverture et catalogues
- > Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- > Contenants de liquide (lait, crème, vin, bouillon, crème glacée, etc.) ainsi que berlingots de lait et de jus sans paille
- > Boîtes d'œufs
- > Rouleaux et boîtes de carton
- > Emballages de type Tetra pak (ex. : boîtes de bouillon liquide ou de potage)

Plastique

- > Bouchons et couvercles (séparés de leurs contenants)
- > Pellicule moulante, sacs et pellicules de plastique qui s'étirent rassemblés dans un sac noué
- > Bouteilles et contenants de plastique arborant un symbole Möbius



Les plastiques n° 6 et n° 7 ne sont pas recyclables.

Métal

- > Papier d'aluminium, contenants, bouteilles et canettes d'aluminium (consignées ou non)
- > Boîtes de conserve
- > Bouchons et couvercles (séparés de leurs contenants)
- > Cintres de métal attachés en paquet

Verre

- > Bouteilles et contenants alimentaires, peu importe la couleur (Le verre recyclable brisé est accepté.)



TRICENTRIS

tri | transformation | sensibilisation

RENSEIGNEMENTS

tricentris.com

Rassemblez les sacs en plastique dans un sac noué

IMPORTANT

La collecte des matières recyclables étant une collecte automatisée, notez qu'aucune matière déposée hors du bac ne sera ramassée.

(ex. : grosse boîte de carton)



LES DÉCHETS ULTIMES DANS

le bac GRIS

Les lundis aux deux semaines

- Couches et produits hygiéniques, litière et excréments d'animaux
- Bouchons de liège, photos, caoutchouc, chandelles
- Vaisselle, miroirs et porcelaine
- Vitre provenant d'une fenêtre ou d'un meuble
- Sacs de croustilles, faits de plastique qui ne s'étire pas
- Ampoules électriques (sauf au DEL et fluocompactes : acheminer à l'écocentre)
- Plastique avec le symbole Möbius  ou sans symbole Möbius
- Papier ciré
- Styromousse (ex. : barquettes d'aliments)
- Feuilles d'assouplisseur, charpie de sècheuse, sacs d'aspirateur et leur contenu
- Essuie-tout souillés par des produits de nettoyage
- Ouates, cure-oreille et soie dentaire
- Contenants et emballages de carton cirés ou matériaux composites

SAVIEZ-VOUS QUE LES BOUTIQUES H&M ET LA COMPAGNIE CERTEX CANADA ([HTTP://CERTEXCANADA.COM/FR](http://cortexcanada.com/fr)) RÉCUPÈRENT LES TISSUS (VÊTEMENTS, GUÉNILLES, DRAPS, ETC.), QU'ILS SOIENT OU NON EN BON ÉTAT ? LES TEXTILES QUI NE PEUVENT ÊTRE DONNÉS À DES ORGANISMES DE CHARITÉ PEUVENT DONC AUSSI ÊTRE RÉCUPÉRÉS.

LES
PLASTIQUES
AVEC LE 
OU SANS 
DOIVENT ÊTRE JETÉS
AU BAC GRIS

LES AUTRES RÉSIDUS DOMESTIQUES ONT AUSSI LEUR PLACE



Matériel informatique : Allez porter le matériel informatique désuet dans les magasins qui en font la récupération. Visitez le recyclezmeselectroniques.ca/qc pour connaître les points de dépôt.



Médicaments et seringues : Apportez vos médicaments périmés, déchets biomédicaux et seringues souillées à la pharmacie.

ÉCOCENTRE

690, rue de la Sablière, Bois-des-Filion
Une preuve de résidence est nécessaire.



Matériaux secs* :

Aluminium, asphalte, bois, branches, brique, céramique, métaux, pierre, PVC, sable, segments de troncs de moins de 35 cm de diamètre, souches, terre en vrac, etc.



Résidus domestiques dangereux :

Aérosols, ampoules fluocompactes, antigel, bonbonnes de propane, diesel, graisse moteur, herbicide, huile, insecticide, peinture, piles, pneus, produits nettoyants, térébenthine, etc.



Matériel électrique et informatique :

Caméras, claviers, consoles de jeux vidéo, fils électriques, imprimantes, lumières de Noël, ordinateurs, photocopieurs, répondeurs, systèmes audio, télévisions, etc.



Autres biens réutilisables (en bon état) :

Petits appareils électroménagers ou ménagers, petits meubles, appareils réfrigérants*, vélos, fils électriques, etc.

*Des frais sont exigés pour le dépôt de certains matériaux. Paiement par carte de débit, Visa et MasterCard. Pour plus d'information : www.ville.lorraine.qc.ca/developpement-durable/ecocentre.

Vous avez DES QUESTIONS?

Q. J'ai un broyeur à déchets, pourquoi mettre mes résidus alimentaires dans le bac brun ?

R. L'utilisation d'un broyeur d'aliments augmente les quantités de matières en suspension, d'huiles et de graisses acheminées au réseau d'égout, ce qui complique le traitement des eaux usées et des boues. De plus, l'emploi d'un broyeur entraîne le gaspillage d'une bonne quantité d'eau potable.

Q. Comment savoir si le contenu du bac brun n'est pas mélangé avec celui du bac gris ?

R. Les matières ne sont pas ramassées par le même camion, ni envoyées dans le même lieu de traitement.

Q. Je fais déjà mon propre compost, pourquoi participer à cette collecte ?

R. Parce que les composteurs domestiques ne permettent pas de valoriser les matières suivantes : viande, poisson, résidus de viande et produits laitiers.

Q. Ça fait beaucoup de bacs à ranger, j'ai peu d'espace.

R. Éventuellement, la Ville envisage remplacer les bacs gris de 360 litres par des bacs de 240 litres. D'ici-là, les propriétaires de maisons de ville et les aînés peuvent demander d'échanger leur bac gris pour un bac de 240 litres, et ce, sans frais supplémentaires.

Q. J'ai peur que les odeurs, les insectes et les petites bêtes prennent d'assaut mon bac brun.

R. Les matières destinées au bac brun sont les mêmes qui étaient auparavant déposées dans le bac gris. Emballez bien les résidus alimentaires humides dans une papillote de papier journal ou dans un sac de papier, surtout les résidus de viande et de poisson, et redoublez de vigilance en été. Les matières les plus odorantes peuvent aussi être mises au congélateur en attendant la collecte du lundi suivant. D'autres trucs et astuces sont disponibles sur notre site Internet.

Q. Je ne veux pas acheter des sacs de papier pour gérer les résidus dans ma cuisine.

R. Vous pouvez facilement confectionner une doublure pour votre bac de cuisine avec du papier journal. Un patron de pliage est disponible sur le site Internet de la Ville.

Q. En automne, j'ai beaucoup de sacs de feuilles mortes ; le bac brun n'est pas suffisant pour toutes mes feuilles.

R. Les résidus verts peuvent être déposés dans le bac brun, mais également dans des **sacs de papier ou dans des contenants de 150 litres ou moins** placés à côté du bac. Pour économiser temps et argent, tout en enrichissant votre sol, vous pouvez aussi opter pour le feuillicyclage et l'herbicyclage.

Q. Qu'en est-il des émissions de gaz à effet de serre (GES) supplémentaires produites par les camions qui effectuent la collecte des matières organiques ?

R. L'ajout d'une nouvelle collecte pour les bacs bruns n'a causé qu'une faible augmentation de la distance totale parcourue par les camions de collecte. Ces émissions supplémentaires de GES sont incomparables au bénéfice du compostage en matière d'émission de gaz à effet de serre. En effet, l'enfouissement de déchets organiques produit du méthane (CH₄), un gaz à effet de serre dont le pouvoir de réchauffement dans l'atmosphère est 21x plus puissant que le dioxyde de carbone (CO₂).

Q. Comment empêcher les matières organiques de geler au fond de mon bac brun ?

R. Tapissez le fond du bac de papier journal et ajoutez quelques feuilles chiffonnées par-dessus. Vous pouvez aussi installer une doublure en papier adaptée à votre bac. Enfin, évitez de laisser votre bac brun dans un garage chauffé puisque les liquides qu'il contient risquent de geler à chaque sortie du bac. Un bac brun laissé à l'extérieur n'aura pas cet inconvénient, sauf lors de redoux.

Q. Est-ce que la Ville bénéficie de subventions pour sa saine gestion des matières résiduelles ?

R. Chaque année, Lorraine reçoit une redevance de la part de RECYC-QUÉBEC, dans le cadre du **Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles**. Ce montant, qui sert à rembourser aux villes les coûts engendrés par la gestion des matières recyclables (collecte, transport, tri et conditionnement), provient de l'industrie qui produit les emballages, les imprimés et les journaux mis sur le marché québécois. Ce processus de redevance est chapeauté par Éco Entreprises Québec.

La Ville a également droit à une redevance annuelle, dans le cadre du **Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination** du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Ce montant est remis selon la performance de la Ville. Ainsi, plus la quantité de matières résiduelles envoyée à l'enfouissement par habitant est faible, plus le montant reçu est élevé.

Vous avez d'autres questions ?

environnement@ville.lorraine.qc.ca | 450 621-8550, poste 333

Information

Ville de Lorraine
33, boulevard De Gaulle
Lorraine (Québec) J6Z 3W9
450 621-8550, poste 333

environnement@ville.lorraine.qc.ca
www.ville.lorraine.qc.ca



Ville de LORRAINE

